



# Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2004

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

### Corriger au besoin

Raison sociale

Nom de l'établissement

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire Code postal



## Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

### OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada, suite à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2004*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

### CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

### CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

### RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez consulter le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* à la fin du questionnaire ou vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration  
Statistique Canada  
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

**Important :** Veuillez lire le *Guide des définitions et détails relatifs à la classification* à la fin du questionnaire avant de répondre. Si une de vos réponses est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

**Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
A	M	J

Vérif.		
A	M	J

À la méca.		
A	M	J

Lot		

Coll.

CSF

## Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

### 1. Période de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris fin entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.

Du 

Année			Mois			Jour		
010								

 au 

Année			Mois			Jour		
040								

Si la période de déclaration est inférieure à 12 mois, veuillez fournir des détails dans la section Remarques à la fin du questionnaire.

### 2. Surveillance environnementale

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

#### Incluez

- ◆ Les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance des rejets de polluants produits par cet établissement. Les dépenses reliées à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et autres programmes similaires sont à inclure

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$ CAN	000 \$ CAN	000 \$ CAN
100	110	120

### 3. Vérifications et évaluations environnementales

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

#### Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits)
- ◆ Les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- ◆ Les dépenses effectuées pour les frais légaux et les frais de consultation associés

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$ CAN	000 \$ CAN	000 \$ CAN
130	140	150

### 4. Assainissement et désaffectation de sites

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

#### 4.1 Dépenses d'assainissement de sites encourues durant votre année financière 2004 pour tout site actif appartenant à votre établissement

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$ CAN	000 \$ CAN	000 \$ CAN
161	171	181

#### 4.2 Dépenses de désaffectation de sites encourues durant votre année financière 2004 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 2004 si nécessaire)

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
000 \$ CAN	000 \$ CAN	000 \$ CAN
162	172	182

#### Excluez

- ◆ Amende ou compensation versée pour un dommage à l'environnement (elle sera déclarée à la question 8)
- ◆ Provision pour responsabilité future en matière environnementale

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses effectuées afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de les restaurer

**Excluez**

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà déclarées à la question 4
- ◆ Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
190	200	210

**6. Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et gestion de déchets**

La lutte contre la pollution se fait à partir d'équipements ou d'installations en bout de chaîne. **Ces derniers ne font pas partie intégrante du processus de production** d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production. **Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.**

**6.1 Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure identifiées, le séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production
- ◆ Les dépenses reliées à la collecte, à l'élimination et au traitement de déchets dangereux et non dangereux, effectués par les employés de votre établissement ou de votre société non déjà inscrites à la question 4 ou 5
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets dangereux et non dangereux qui ne sont pas déjà déclarés à la question 4 ou 5. Les achats de services d'égout ou tous les autres achats de services déjà déclarés à la question 11

**Excluez**

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses pour des activités de gestion des déchets ou des services déjà déclarées à la question 4 ou 5
- ◆ Les dépenses associées au recyclage sur le site (question 7)

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
250	260	270

**6.2 Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 6.1 (cellule 260) ?**

- Oui  Non <sup>275</sup> ► Passez à la question 6.3

Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 6.1 (cellule 260) a été allouée à la réduction ou l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	
280 %	290 %	300 %	310 %	= 100%

**6.3 Cet établissement calcule-t-il la quantité (kg, tonnes, etc.) de déchets solides non dangereux qu'il produit ?**

- Oui  Non <sup>2050</sup>

**Cet établissement tient-il compte de la proportion de déchets solides non dangereux éliminés par rapport à ce qui est recyclé ou réutilisé ?**

- Oui  Non <sup>2055</sup>

## Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

### 7. Prévention de la pollution

« La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement. »

*Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)*

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources. **Veillez consulter la page 13 du présent questionnaire.**

#### 7.1 Dépenses de prévention de la pollution

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

##### Incluez

- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuées afin d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de retenues, de digues de protection et d'accessoires tels que les vannes et les pompes
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Les dépenses pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage (**sur le site**) de matériaux ou de substances
- ◆ Les dépenses liées à un changement opérationnel ou de processus destiné à prévenir la pollution. Parmi les exemples figurent la modification de la conception d'un produit (p. ex., substitution de substrat / matière première), les bonnes pratiques d'exploitation (p. ex., modification d'un procédé, formation du personnel), etc.

##### Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
500	510	520

#### 7.2 Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7.1 (cellule 510) ?

Oui  Non <sup>525</sup> ► Passez à la question 7.3



Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 7.1 (cellule 510) a été allouée à la prévention et à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?  
Veillez consulter l'information pour la question 6.2 sur la page 13 du présent questionnaire.

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites / injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations	Autres	
530 %	540 %	550 %	560 %	570 %	= 100 %

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens**

**7. Prévention de la pollution (fin)**

**7.3 Méthodes de prévention de la pollution**

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant votre année financière 2004, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tous les projets requis ou non spécifiquement par une réglementation, convention, ou accord volontaire. Veuillez consulter la page 13 du présent questionnaire pour une description de chaque méthode.

	Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit .....	810 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Modifications de l'équipement, ou du procédé (changement intégré) .....	830 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site .....	850 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants .....	870 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat .....	875 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements .....	880 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution .....	885 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Autres (Veuillez préciser)</b> .....	890 <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____		
_____		
_____		

**8. Frais environnementaux**

000 \$ CAN

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

760
-----

**Incluez**

- ◆ Les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales et frais connexes
- ◆ Toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus
- ◆ Tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement

**9. Autres dépenses de protection de l'environnement**

000 \$ CAN

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

770
-----

**Incluez**

- ◆ Les frais d'administration de votre programme environnemental non inclus ailleurs
- ◆ Les frais de formation et de programmes d'information non inclus ailleurs
- ◆ Toute autre dépense, non spécifiée ailleurs, requise pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière environnementale

**Excluez**

- ◆ Les dépenses en recherche et développement

**Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien**

**10. Dépenses totales de protection de l'environnement**

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

La cellule 801 représente le total des dépenses d'exploitation déclarées aux questions 2 à 9.  
La cellule 802 représente le total des dépenses en immobilisations déclarées aux questions 2 à 7.  
Elles devraient aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN	Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN	Total 000 \$ CAN
801	+	802
	=	803

**10.1 Afin de nous aider à réduire la nécessité d'un suivi, veuillez fournir une brève explication des changements significatifs qui ont touché les dépenses de protection de l'environnement effectuées par votre établissement (c.-à-d. augmentation ou diminution par rapport aux périodes de déclaration précédentes).**

(p. ex., « Nous avons installé des brûleurs à faible émission d'oxyde d'azote en 2004 – Question 7 »)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**11. Achats de services environnementaux**

Des dépenses totales d'exploitation et en immobilisations en matière de protection de l'environnement déclarées à la question 10 (cellule 801 et cellule 802), quelle proportion de ces achats avait été faite auprès d'un entrepreneur privé ou d'un organisme gouvernemental ? La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

**Incluez**

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale
- ◆ Toute autre dépense reliée à l'achat de services environnementaux fournis par un entrepreneur privé ou une administration publique fédérale, provinciale, territoriale ou locale (par exemple, l'achat de services de surveillance de l'environnement, services de vérification ou d'évaluation environnementale, services de construction et de génie-conseil associés à l'installation, la réparation ou l'entretien d'infrastructure ou de matériel de prévention et de lutte contre la pollution)

**Excluez**

- ◆ Toute dépense pour des services environnementaux fournis par les employés de votre établissement ou de votre société (travaux exécutés pour son propre compte)
- ◆ Toute dépense pour le recyclage sur place

% des dépenses totales d'exploitation déclarées à la cellule 801	% des dépenses totales en immobilisations déclarées à la cellule 802
301 %	502 %

**12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre**

**12.1 Cet établissement a-t-il extrait, raffiné, transporté ou distribué des combustibles fossiles (p. ex., charbon, bitume, pétrole brut ou gaz naturel) pendant votre année financière 2004 ?**

Oui  *Passez à la question 12.2* Non  <sup>2000</sup> *Passez à la question 12.3*

**12.2 Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre pendant votre année financière 2004 ?** *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et des technologies connexes.*

Oui  Non  <sup>2001</sup>

**Cet établissement a-t-il utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation (provenant par exemple de la combustion de combustibles fossiles) ?**

Oui  Non  <sup>2002</sup>

**12.3 Cet établissement a-t-il produit de l'électricité pendant votre année financière 2004 ?**

Oui  *Passez à la question 12.4* Non  <sup>1999</sup> *Passez à la question 12.5*

**12.4 Avez-vous utilisé des systèmes ou du matériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité pendant votre année financière 2004 ?** *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour des exemples et la définition d'émissions fugitives de gaz à effet de serre et de technologies connexes.*

Oui  Non  <sup>2003</sup>

**12.5 Avez-vous utilisé un ou plusieurs des systèmes ou du matériel suivants au cours de votre année financière 2004 ?** *Veillez cocher les cases appropriées.*

*Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour une description de chacune des technologies ou de chacun des procédés.*

		Oui	Non
1. Cogénération .....	1282	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement .....	2006	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Substitution de combustible .....	1284	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Récupération / réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur) .....	2031	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité .....	2032	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2002 – 2004) .....	2033	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique .....	1292	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Veillez préciser le plus important</i>			
<hr/>			

**Source d'énergies renouvelables :**

		Oui	Non
8. Des petites centrales, mini centrales ou micro centrales hydroélectriques .....	2004	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Des systèmes et du matériel d'énergie solaire .....	1288	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne .....	1289	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Énergie de la biomasse (p. ex., culture énergétique et transformation des résidus en énergie) .....	1285	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Énergie géothermique .....	1290	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. D'autres systèmes ou matériel d'énergies renouvelables .....	2005	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Veillez préciser le plus important</i>			
<hr/>			
<hr/>			

## Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadien

### 12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (suite)

12.6 Avez-vous déclaré « Oui » au moins une fois à la question 12.2, 12.4 ou 12.5 ?

Oui  Passez à la question 12.7      Non  2007 Passez à la question 12.9

12.7 Quel a été le total des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations que vous avez consacré pendant l'année financière 2004 aux systèmes ou au matériel mentionnés à la question 12.2, 12.4 ou 12.5 ? Si le montant est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Veuillez exclure les coûts du combustible.

Dépenses d'exploitation 000 \$ CAN		Dépenses en immobilisations 000 \$ CAN		Total 000 \$ CAN
2008 <input type="text"/>	+	2009 <input type="text"/>	=	2010 <input type="text"/>

12.8 Quelle proportion de vos dépenses en immobilisations de l'année financière 2004 au chapitre des machines et du matériel permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre a servi à acquérir des machines et du matériel fabriqués au Canada? Si la proportion est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

2011  %

12.9 Au cours des trois dernières années, 2002 à 2004, cet établissement a-t-il instauré des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Veuillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour la définition du terme « nouveau ou sensiblement amélioré ».

Oui       Non  2012 Passez à la question 12.10

Veillez évaluer l'incidence globale des systèmes ou du matériel nouveaux ou sensiblement améliorés visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. (Veillez cocher la case appropriée)

2013  faible

2014  moyenne

2015  importante



## 12. Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (fin)

### 12.10 Obstacles et incitatifs

Au cours des trois dernières années, 2002 à 2004, parmi les facteurs suivants, lesquels ont constitué des obstacles ou des incitatifs à l'adoption de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ?

*Veillez cocher tous les cas applicables.*

#### Obstacles possibles

*Précisez les obstacles rencontrés, pour tous les systèmes ou matériel, qu'ils aient été adoptés ou non.*

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| 1. Manque d'information ou de connaissances sur des systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés .....       | 2016 | <input type="checkbox"/> |
| 2. Manque de systèmes ou de matériel nouveaux ou sensiblement améliorés .....   | 2017 | <input type="checkbox"/> |
| 3. Pénurie de personnel qualifié pour mettre en place les systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés ..... | 2018 | <input type="checkbox"/> |
| 4. Coût élevé du matériel .....   | 2019 | <input type="checkbox"/> |
| 5. Pénurie de financement (interne, privé, ou gouvernemental) .....   | 2020 | <input type="checkbox"/> |
| 6. Obstacles causés par la réglementation ou les politiques .....   | 2021 | <input type="checkbox"/> |
| 7. Autres (Veillez préciser) <input type="text"/>   | 2022 | <input type="checkbox"/> |
| 8. <b>Aucun</b> .....   | 2023 | <input type="checkbox"/> |

#### Incitatifs possibles

- |   |      |                          |
|---|------|--------------------------|
| 1. Rendement suffisant des investissements .....                | 2024 | <input type="checkbox"/> |
| 2. Réglementation .....   | 2025 | <input type="checkbox"/> |
| 3. Accords volontaires .....                                    | 2026 | <input type="checkbox"/> |
| 4. Relations publiques .....                                    | 2027 | <input type="checkbox"/> |
| 5. Politiques/culture/prise de conscience de l'entreprise ..... | 2028 | <input type="checkbox"/> |
| 6. Autres (Veillez préciser) <input type="text"/>               | 2029 | <input type="checkbox"/> |
| 7. <b>Aucun</b> .....   | 2030 | <input type="checkbox"/> |

### 13. Pratiques de gestion environnementale

**Veillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant votre année financière 2004 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.**

*Veillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour une description de chaque pratique.*

- |   | <b>Oui</b>                   | <b>Non</b>               |
|---|------------------------------|--------------------------|
| 1. Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale ? .....  | 951 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Cet établissement a-t-il utilisé la gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision ? .....         | 965 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Cet établissement était-il certifié ISO 14000 ? .....  | 953 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en oeuvre un plan de prévention de la pollution ? .....  | 970 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale ? ..... | 955 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
- Par exemple, Accords en matière de performance environnementale (APE) ou ÉcoGeste.  
Si oui, veuillez préciser ce ou ces accords.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

- |   |                              |                          |
|---|------------------------------|--------------------------|
| 6. Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits » ? .....   | 957 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont certifiés par un programme d'éco-étiquetage, par exemple « le programme prix environnemental » de Terrachoice Inc. ....  | 959 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Cet établissement a-t-il publié un rapport annuel ou d'autres rapports sur sa performance environnementale ou sur son développement durable ? .....  | 963 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Cet établissement a-t-il enregistré des épargnes en coûts résultant de la mise en oeuvre de l'une des pratiques de gestion environnementale énoncées à cette question ou l'une des technologies environnementales énoncées à la question 12 ou l'une des méthodes de prévention de la pollution énoncées à la question 7 ? ..... | 969 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. <b>Autres</b> (Veuillez préciser) .....   | 967 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





## Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement

### Guide des définitions et détails relatifs à la classification

#### Définitions

##### **Établissement**

L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables. Grâce à ces registres comptables, il est possible d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir le total des ventes ou des livraisons, des inventaires, du coût des matériaux et des services, de la main-d'œuvre et du capital entrant dans la production.

##### **Les dépenses de protection de l'environnement**

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de prévention de la pollution et de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont engagées pour d'autres raisons que la réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses engagées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs doivent également être exclues.**

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution qui sera vendu à d'autres, car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées ailleurs par Statistique Canada.

**Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale** se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC pour 1998; l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable (« Responsible CARE ») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le programme Mesures volontaires et Registre (VCR) sur le changement climatique; etc.

**La réglementation environnementale** se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

##### **Comment répondre à ce questionnaire**

Veillez inscrire les dépenses en **milliers de dollars canadiens pour votre année financière 2004**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante**.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

##### **Pour rapporter les dépenses en immobilisations**

**Incluez** toutes les dépenses capitalisées effectuées pour l'acquisition et la mise en place de machines et matériel, la construction d'installations non-résidentielles et les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

**Excluez** toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

##### **Pour rapporter les dépenses d'exploitation**

**Incluez** toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et le matériel servant exclusivement à la protection de l'environnement).

**Excluez** la dépréciation des machines et du matériel.

### **Pour les activités forestières**

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation ou de la convention, en raison d'une réduction des volumes récoltés autorisés.

### **Pour les activités minières**

Utilisez la question 6 ou 11 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation ou par une convention. Veillez inclure à la question 9 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommiss en prévision de responsabilité future en matière environnementale. Rappelez seulement les dépenses vraiment effectuées.

### **Pour les activités pétrolières**

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transport par oléoduc.

## **Question 6) Dépenses de lutte contre la pollution et gestion de déchets**

**6.1** Les mesures de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme d'équipement et de procédés qui traitent les polluants et les déchets *après* leur production. On pense notamment aux épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants dans l'atmosphère, aux systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle une station de traitement de l'eau), aux systèmes de filtration, aux cyclones et à d'autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante du processus de production; leur seul but est de réduire ou de contrôler la quantité de substances indésirables résultant de processus de production normaux.

**6.2 Substances émises dans l'air** – émissions de polluants (y compris de gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

**Substances déversées dans les eaux de surface** – déversements de polluants dans les plans d'eau.

**Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine** – évacuation de polluants dans le sol et/ou injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

**Bruits, vibrations ou radiations** – lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

## **Question 7) Prévention de la pollution**

Cette catégorie inclut les technologies, l'équipement ou les procédés qui réduisent ou éliminent la pollution à la source plutôt qu'en bout de chaîne ou aux cheminées. On pense notamment à l'installation de processus plus efficaces qui consomment moins d'énergie ou moins d'intrants, à la reconception ou à la reformulation des processus de production pour réduire la pollution ou les émissions, à la réutilisation, à la recirculation ou au recyclage des matériaux sur le site (n'inclut pas le recyclage de matériaux hors site).

### **7.3 Méthodes de la prévention de la pollution**

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution. *Note* : les listes ne sont pas exhaustives.

**Conception ou reformulation d'un produit** – modifier les caractéristiques des produits pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre moins nocif pour l'environnement, modifier l'emballage.

**Modifications de l'équipement ou du procédé (changement intégré)** – inclure des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes de rinçage, améliorer la conception de l'équipement de rinçage, améliorer le fonctionnement de l'équipement de rinçage, modifier l'équipement, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur différent, adopter de meilleurs mécanismes de contrôle dans la gestion de l'emballage en vrac ou utiliser l'emballage en vrac plutôt que des contenants à faible volume pour réduire autant que possible le nombre des contenants vides jetés.

**Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances générés sur le site durant la production** – utiliser par exemple une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur le site, de la vapeur et des boues, assurer la recirculation de l'eau et la réutilisation d'eau dans le condensateur de réfrigération. *Exclut les matériaux transférés ou recyclés hors site.*

**Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants** – utilisation de nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvant, pureté accrue des matières premières, substitution des matières premières, autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

**Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat** – éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne continuent pas de faire partie de l'inventaire au delà de leur durée de vie utile, éliminer les exigences de durée de vie utile pour les matériaux stables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, créer un centre d'échange des matériaux qui sinon seraient jetés.

### 7.3 Méthodes de la prévention de la pollution (fin)

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution. Note : les listes ne sont pas exhaustives.

**Prévention des fuites et déversements** – prendre des mesures pour éviter les fuites, par exemple en installant des parapluis et des égouttoirs autour de l'équipement, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures de drainage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes d'arrêt automatique, installer des systèmes de recouvrement de la vapeur et mettre sur pied un programme d'inspection ou de surveillance des sources éventuelles de déversements ou de fuites.

**Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution** – modifier les calendriers de production pour réduire autant que possible le remplacement de l'équipement et des stocks d'alimentation, améliorer le calendrier d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures appliquées, former les employés à reconnaître les possibilités de prévention de la pollution et à prendre des mesures appropriées dans ce but.

**Autres, veuillez préciser** – veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles n'apparaissent pas dans les catégories précédentes.

### Question 12) Technologies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Des exemples sont fournis pour chacune des technologies et chacun des procédés précisés sous la question 12. Note : les listes ne sont pas exhaustives.

**Gaz à effet de serre** : Il s'agit de l'ensemble des composés chimiques qui causent le phénomène communément appelé l'« effet de serre ». Les principaux gaz à effet de serre produits par l'activité économique sont le *dioxyde de carbone* (CO<sub>2</sub>), le *méthane* (CH<sub>4</sub>), l'*oxyde nitreux* (N<sub>2</sub>O) et les *chlorofluorocarbures* (CFC), *hydrofluorocarbures* (HFC), *hydrocarbures perfluorés* (PFC) et *hexafluorures de soufre* (SF<sub>6</sub>).

**Émissions fugitives ou évacuation de gaz à effet de serre provenant de combustibles fossiles** : émissions volontaires ou accidentelles de gaz à effet de serre provenant de la production, du traitement, du transport, de l'entreposage et de la livraison de combustibles fossiles. Les gaz dégagés qui sont brûlés avant d'être évacués (p. ex., le brûlage à la torche du gaz naturel dans les installations de production de pétrole et de gaz).

**12.1** Le terme *transport* renvoie au transport des combustibles fossiles du champ ou de l'usine de traitement au centre local de distribution.

Le terme *distribution* renvoie à la distribution du gaz naturel ou du pétrole aux consommateurs.

**12.2 Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions fugitives ou l'évacuation de gaz à effet de serre provenant de l'extraction, du raffinage, du transport ou de la distribution de combustibles fossiles** – torches à rendement élevé, soupapes pneumatiques à faible taux d'émissions, séparateurs de réservoirs de détente, réservoirs à toit flottant, programmes de détection et de réparation des fuites.

**Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre autres que les émissions fugitives ou l'évacuation** – technologies de pointe de récupération, moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO<sub>2</sub>.

**12.4 Exemples de systèmes ou de matériel servant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité** – moteurs ou machines à rendement élevé, systèmes de gestion de l'énergie, planification de l'entretien, agents de réduction de la traînée, microturbines électriques, systèmes de récupération de l'énergie comme la récupération de la chaleur perdue, cogénération, sources d'énergie renouvelable, adoption de sources d'énergie sans carbone ou à taux de carbone réduit, captage ou élimination du CO<sub>2</sub>.

### 12.5 Description des systèmes et du matériel énumérés sous la question 12.5 :

- 1. Cogénération** – des systèmes et du matériel utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse (matière organique de sources forestières et agricoles), de déchets et de résidus industriels et d'autres sources de carburant.
- 2. Des systèmes ou du matériel de carburants de remplacement** – matériel de traitement pour la production ou l'utilisation de biocarburants (éthanol, biodiésel), systèmes de carburants propres (carburants reformulés et carburants oxygénés), technologies des piles à combustible, hydrogène (production, entreposage, distribution et utilisation, infrastructure), et batteries avancées. Matériel industriel et systèmes locomoteurs qui utilisent des carburants de remplacement.
- 3. Substitution de combustible** – conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible sans carbone ou à taux de carbone réduit (le gaz naturel par exemple).

## 12.5 Description des systèmes et du matériel énumérés sous la question 12.5 (fin) :

4. **Récupération/réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur)** – système de conservation au moyen duquel le chauffage des bâtiments ou le chauffage de l'eau se fait en captant activement la chaleur dérivée, qui autrement serait rejetée dans l'environnement.
5. **Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité** – fonction de conservation d'énergie qui utilise des ordinateurs, de l'instrumentation, du matériel de contrôle et des logiciels pour gérer la consommation d'énergie d'un immeuble sur le plan du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, de l'éclairage et des processus liés aux opérations.
6. **Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2002-2004)** – analyse des systèmes de consommation d'énergie dans une installation et détermination des secteurs où pourrait être réduite la consommation d'énergie.
7. **Autres systèmes, matériel ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique** – veuillez préciser le matériel ou les systèmes non indiqués à la question 12.5 permettant d'accroître le rendement énergétique ou la conservation de l'énergie. Il peut s'agir, par exemple, de l'installation de matériel de fabrication plus efficace comme des chaudières, des turbines, des fours; d'équipement de contrôle des processus; de moteurs et de machines à rendement énergétique élevé; de brûleurs à faible taux d'émissions de NO<sub>x</sub>.
8. **Petite centrale, mini centrale ou micro centrale hydroélectrique** – Micro centrales = moins de 100 kW; mini centrales = de 100 kW à 1 000 kW (1MW); petites centrales = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).
9. **Des systèmes et du matériel d'énergie solaire** – systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; génératrices thermodynamiques solaires; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des bâtiments.
10. **Des systèmes et du matériel d'énergie éolienne** – turbines à axe horizontal et turbines à axe vertical, tours et autres types d'équipement utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.
11. **Énergie de la biomasse** – systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent de la matière organique comme des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.
12. **Énergie géothermique** – eau chaude ou vapeur extraite de l'intérieur de la Terre et utilisée pour le fonctionnement de thermopompes géothermiques, le chauffage de l'eau ou la production d'électricité.
13. **D'autres systèmes ou du matériel d'énergies renouvelables** - veuillez préciser quels sont vos systèmes et quel est votre matériel d'énergies renouvelables s'ils n'apparaissent pas dans les catégories précédentes (p. ex., systèmes et matériel de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers).

**12.9 Systèmes ou matériel nouveaux ou sensiblement améliorés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre :**  
*un nouveau système ou équipement en est un qui est nouveau dans l'installation et dont les caractéristiques ou les usages prévus diffèrent considérablement des systèmes ou du matériel utilisés auparavant dans l'installation. Un système ou un équipement amélioré sensiblement en est un dont l'efficacité a été sensiblement améliorée. Sont exclus l'entretien, les réparations et les remplacements en nature.*

## Question 13) Pratiques de gestion environnementale

1. **Un système de gestion environnementale** est une structure de gestion qui permet à l'organisation d'évaluer et de contrôler les incidences environnementales de ses activités.
2. Les termes **gestion du cycle de vie et évaluation du cycle de vie** renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer les incidences directes et indirectes sur l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources associées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Le terme *conception écologique* désigne l'intégration des considérations environnementales à la conception, à la production, à la distribution, à l'utilisation et la fin du cycle de vie des produits.
3. **ISO 14000** est un ensemble de normes et de lignes directrices reconnu à l'échelle internationale et mis au point par l'Organisation internationale de normalisation. Ces normes portent principalement sur les systèmes de gestion environnementale.
4. **Un plan de prévention de la pollution** vise à respecter ou dépasser la conformité et à améliorer l'efficacité et la performance environnementale d'un établissement, d'une opération particulière ou d'un produit précis.
5. Le terme **mesures volontaires** englobe les règles sur les pratiques environnementales, lignes directrices, objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets et accords environnementaux conclus avec les administrations publiques.

(Suite)

**Question 13) Pratiques de gestion environnementale (fin)**

6. Le terme **acquisition de produits écologiques** désigne les achats de produits et services qui réduisent au minimum les incidences environnementales comparativement aux produits et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et les incidences environnementales des produits à diverses étapes de leur cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (y compris les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.
7. Les **programmes d'éco-étiquetage des produits**, comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada), sont des programmes qui visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.
8. Votre établissement peut soit publier son propre **rapport environnemental**, soit participer à la préparation du rapport environnemental de la société mère ou d'un rapport annuel comprenant une section sur la performance environnementale de la société ou sur le développement durable.

POUR INFORMATION SEULEMENT